

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
Publique

Sous matière :
Délégation de service
public

**OBJET :
CREATION,
GESTION ET
EXPLOITATION
DU SERVICE DE
TRANSPORTS
COLLECTIF
INTRA MUROS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 27.09.2016

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah ,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental assure le ramassage des enfants des communes extérieures à Castelnaudary pour les amener aux différents établissements d'enseignement secondaire présents sur la ville. Le titulaire historique du marché de transports du Conseil Départemental, de son propre chef et tout en respectant le circuit emprunté, avait instauré des arrêts supplémentaires intra muros afin de prendre les élèves chauriens.

Le titulaire historique n'ayant pas été retenu lors de la remise en concurrence des marchés de transports par le Conseil départemental, la prise en charge des élèves chauriens s'en est trouvée modifiée.

Ainsi, de manière transitoire, afin de maintenir ce service à la population et de respecter la réglementation liée à la mise en place d'une procédure de délégation de service public, la ville a contracté avec une entreprise locale pour assurer ce service jusqu'au 19 février 2017 conformément au code des marchés publics.

Dans la mesure où la ville ne dispose pas des compétences, professionnalisme ni matériels nécessaires à la mise en œuvre d'une telle activité, il est proposé de confier l'exploitation de ce service public à un prestataire du service privé par la mise en place d'une délégation de service public.

Dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public, il appartient ainsi au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de ce service de transport collectif intra muros et sur le principe de la mise en délégation au vu d'un rapport contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Le futur délégataire sera chargé, à compter du 20 février 2017 (retour des vacances scolaires) d'assurer un service de transports collectif intra muros notamment pour les élèves de Castelnaudary qui fréquentent les différents établissements d'enseignement du second degré (collèges et lycées) de la ville selon le circuit prévisionnel joint en annexe.

Le fait que la collectivité n'exerce pas actuellement cette activité n'implique aucun transfert contractuel de personnel sous quelque forme que ce soit. Il s'agit davantage de maintenir un service public d'intérêt général sous le contrôle, cette fois ci, de la collectivité par le biais de la délégation.

Ces caractéristiques ont été décrites dans un rapport qui a été présenté pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et au Comité Technique.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 septembre 2016 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19 septembre sur les caractéristiques des prestations décrites ci-dessus que devra assurer le délégataire, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- D'autoriser la création d'un service public de transport collectif intra muros,
- d'approuver le principe du recours à une délégation de service public,
- d'approuver le lancement de la procédure de Délégation de Service Public conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création d'un service public de transport collectif intra muros,

APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public conformément aux caractéristiques mentionnées ci-dessus concernant la gestion et l'exploitation du service public local de ramassage scolaire,

APPROUVE le lancement de la procédure de Délégation de Service Public conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

23 SEP. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

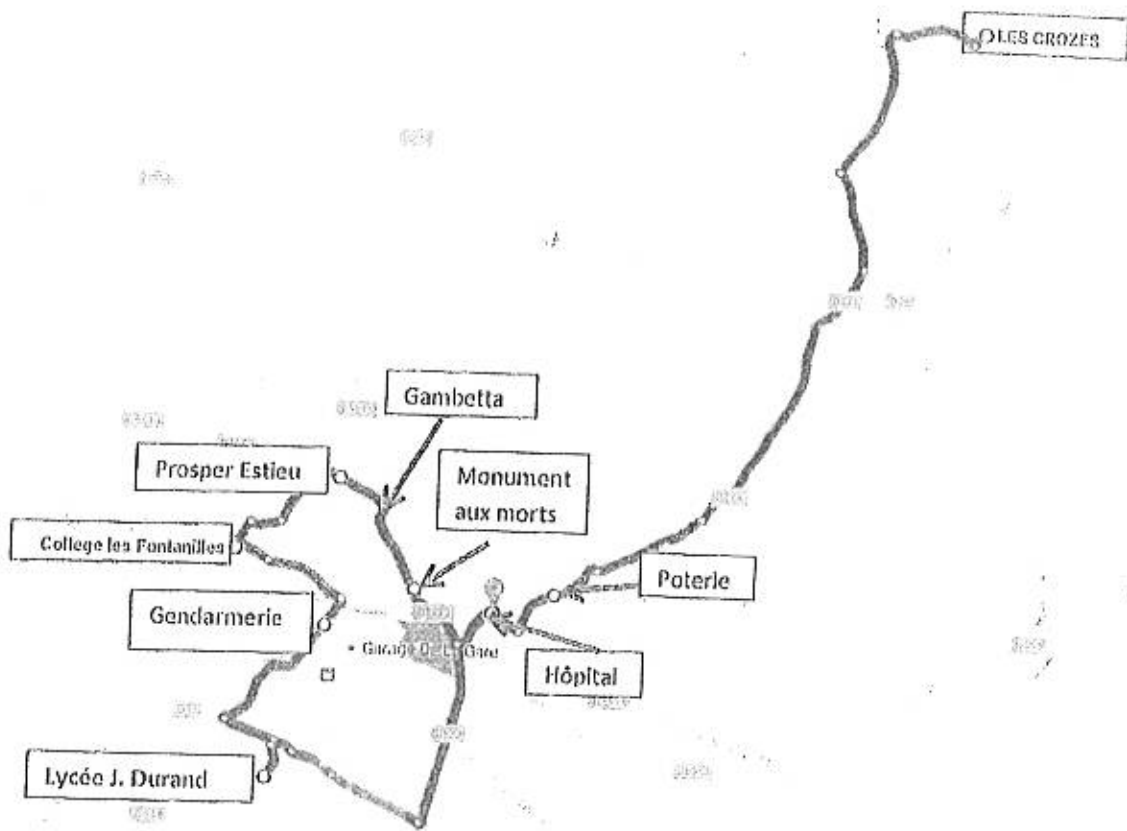
26 SEP. 2016
Par publication le :

27 SEP. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE
Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016
N°011-211100763-20160920-2016-252db-DE

ANNEXE 1 : CIRCUIT PREVISIONNEL DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF INTRA MUROS



Arrêts	lun / mar / jou / ven		Mercredi	
Les Crozes	7h15	18h10	7h15	13h10
Poterie	7h20	18h05	7h20	13h05
Hôpital	7h23	18h03	7h23	13h03
Monument aux morts	7h25	18h00	7h25	13h00
Gambetta	7h30	17h55	7h30	12h55
Prosper Estieu	7h33	17h52	7h33	12h52
Fontanilles	7h35	17h50	7h35	12h50
Gendarmerie	7h40	17h45	7h40	12h45
Jean Durand	7h45	17h40	7h45	12h40
hôpital	7h50	-	7h50	-